



## Conflit droit de passage avec voisin

Par **Lise Rose**, le **01/01/2012 à 22:33**

Bonjour,  
Nous venons d'acquérir un terrain en 02/2011 non constructible .

Sur cet acte , il n'y a pas de servitude notée pour le voisin sauf au profit de la SIVOM ( convention de passage de canalisations )

Nous avons bien demandé au notaire si ce voisin avait un droit de passage . Réponse NON

Aujourd'hui , il nous menace avec un acte de 1905 .

Peut on revenir en arrière apres temps d'annees ?

Il nous ordonne de lui laisser la clé du portail , et même ce jour il a mis une chaine cadenassée sur le portail et nous disant que demain il va le faire enlever . Nous demande même de pousser notre cloture ... conteste la limite également.

A t il le droit ? quel est notre recours ? fait on intervenir l'huissier pour constaté la chaine cadenassée ?

Merci de votre aide

Bien cordialement